

Projet d'arrêté de Mmes Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, MM. Olivier Coste, Jean-Marie Hainaut, André Kaplun, Mmes Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz, MM. Jean-Charles Lathion, Alain Marquet, Paul Oberson, Bernard Paillard, Robert Pattaroni et Mme Marie-France Spielmann: «Modification de l'alinéa 2, «commission des beaux-arts», de l'article 121 du règlement du Conseil municipal».

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du
26 juin 2000)

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que le nom actuel de la commission ne reflète pas clairement les domaines couverts par cette commission;
- que, à titre d'exemple, le *Larousse* définit les beaux-arts comme le nom donné principalement à l'architecture des arts graphiques et plastiques;
- qu'il paraît donc judicieux d'adopter un nom ayant une connotation plus large,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sa commission des beaux-arts,

arrête:

Article unique. - La dénomination de la commission des beaux-arts est modifiée; le nouveau texte de l'article 121, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal (RMC) est le suivant:

«commission des arts et de la culture (spectacles, concerts, théâtre et opéras, bibliothèques, musées et collections, promotion culturelle et tourisme)».